



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 2 octobre 2018

Présidence: Philippe Blaser

Ouverture: 20h00

Appel: 44 membres présents, 10 membres excusés

Excusés
Michel Ansermoz
Jean-François Buvelot
Maud Carrard Gay
Véronique Grin
Christian Hay
Christian Joly
Carmelo Nicolo
Cyrille Pelichet
Philippe Rosset
Lucette Schmutz

Le quorum est atteint: 81%

Ordre du jour

1. Assermentation
2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2018.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.
5. Nomination d'une commission **consultative** pour la révision partielle des statuts de l'ORPC district de Nyon (Organisation de protection civile).
6. Sièges à repourvoir : à la Cofin, à la CPU.
7. Préavis 2016-2021 N° 27 : Réhabilitation complète de la fontaine de la ville. Rapport de la Cofin et de la commission ad hoc, prise de décision.
8. Dépôt du préavis 2016-2021 N° 30 : Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021 – Nomination d'une commission ad hoc.
9. Réponse à l'interpellation du 21 juin 2018 « Pour l'étude sur la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l'octroi des prestations financières pour les jeunes (art. 31 et 31a LASV).
10. Associations intercommunales.
11. Divers et propositions individuelles.

Après la présentation sur la mise en place de la RIE III par Gianni Saitta, Conseiller en stratégie et gestion financières publiques à l'UCV, le Président procède à l'assermentation de Mme Naomi Dos Santos (PSRV).



Il souhaite alors la bienvenue à chacun et fait voter l'ordre du jour modifié après avoir précisé les points suivants: au point 5 la commission sera consultative; au point 6 un siège sera à repourvoir à l'AIER; le point 9bis est rajouté pour l'interpellation de M. Jean-Pierre Roland. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2018.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

2. Communication du Président.

Il procède à la lecture de divers courriers reçus. Celui de Mme Anne-Marie Mézentin relatif au bruit généré par le trafic et les coups de klaxon intempestifs au carrefour Avenue de la Gare/Rue Général Guisan a été transmis à la Municipalité, ainsi que celui de M. et Mme Beck au sujet de la taxe d'épuration 2018. Les commerçants du Marché de Rolle ont écrit pour la création d'un marché dominical 1 fois par mois où ils désirent vendre des boissons soumises à patente; ils aimeraient pouvoir s'organiser sous forme d'association autogérée. Ce courrier également transmis à la Municipalité a déjà été suivi d'un rendez-vous concret. Le Président lit ensuite le courrier de démission de M. Jean Rosset de sa fonction de conseiller au 23 septembre 2018 puis celui qui fait partie d'un groupe de courriers émis par les conseillers UDC rollois. Les 7 lettres étant identiques c'est celle de M. Cyrille Pelichet qui est lue. Ayant démissionné en bloc de tous les organes UDC, il indique avoir démissionné également du groupe UDC rollois avec effet immédiat, mais ne démissionne pas du Conseil communal car il a pris la décision de rejoindre le PLR rollois et son admission a déjà été entérinée. Il siègera donc désormais avec le groupe PLR, ainsi que les 6 autres ex-membres UDC. Cette décision du groupe UDC implique une nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil, le principe étant que ceux de l'UDC deviennent PLR, ainsi que discuté avec les chefs de groupes. Les commissions permanentes se répartissent de la manière suivante: 4 PLR, 4 PSRV, 1 Vert Lib', et les commissions ad hoc en alternance: 4 PLR, 3 PSRV, 0 Vert Lib' et 3 PLR, 3 PSRV, 1 Vert Lib'.

M. Schatzmann qui est abasourdi par ce transfert massif veut savoir si le préfet a été consulté sur ce point, car les élections 2016 ont attribué un certain nombre de sièges au PLR qui soudainement se retrouve avec 7 sièges de plus. Il aimerait savoir si légalement on est dans le juste sachant que le résultat des urnes n'est pas respecté.

Le Président confirme que la préfecture a été doublement consultée, par lui-même ainsi que par un conseiller, et les deux préfets ont donné la même réponse à savoir que ce transfert est tout à fait possible et légal.

M. Deruaz remercie le Président pour sa gestion diligente de l'événement et propose de faire voter sur la nouvelle répartition des sièges dans les commissions.

Le Président fait alors voter la nouvelle répartition des sièges dans les commissions, répartition acceptée à la majorité.

3. Communications de la Municipalité.

M. Echenard donne des informations sur le changement du mode de fabrication du sac taxé; ce sac à déchets urbains, constitué de PE (polyéthylène) partiellement recyclé, est appelé à évoluer. En effet, les gestionnaires du concept harmonisé ont désiré introduire une plus grande part de matière plastique recyclée dans la conception du sac. Le sac actuel, monocouche, sera progressivement remplacé dès cet automne par un sac de nouvelle conception à 3 couches, soit une couche externe blanche et deux couches internes grises. Ce changement dans les méthodes de fabrication permettra de passer d'environ 65% à plus de 80% de polyéthylène recyclé. L'aspect extérieur restera blanc mais sera légèrement plus terne. La résistance et la qualité répondront toujours aux normes OKS. Cette adaptation technique, qui engendrera une réduction des émissions de CO₂ grâce à l'utilisation réduite de matière vierge, n'aura pas d'impact économique et les prix actuels seront maintenus. **Travaux av. Général-Guisan**, secteur ouest. Ils ont débuté le 18 septembre et se termineront le 18 décembre prochain. Seule la conduite d'eau potable est changée afin d'éviter des travaux dus aux fuites, et tous les frais sont à la charge du SIDERE. La Municipalité profite de ces travaux dans ce



secteur pour effectuer un bouclage sur le réseau du gaz entre les avenues de Beaulieu et Général-Guisan. **Travaux Gare CFF.** La mise aux normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite implique des travaux d'importance à la gare de Rolle. Ils débuteront le 22 octobre prochain et la mise en service des nouveaux quais rehaussés et élargis se fera en juillet 2019. Ces travaux impliqueront des nuisances de jour ainsi que de nuit, 80 nuits étant programmées durant le chantier. D'autre part, 2 week-ends sont prévus en décembre prochain avec une interruption totale du trafic à Rolle, des bus permettant de se rendre en direction de Gland ou Allaman. Des informations complémentaires seront données lors du prochain conseil. Les CFF ont organisé pour les riverains une séance d'information il y a une quinzaine de jours. L'avenue de la Gare sous les voies CFF côté sud sera impactée par ces travaux et de nombreuses places de parc P+R disparaîtront. Le trafic sera difficile aussi bien pour les piétons que pour les automobilistes et l'avenue de la Gare passera en sens unique est-ouest. Les places de parc actuellement sur domaine public et privé resteront. **Secteur place du Marché - Parc Veyrassat.** Ces travaux sont maintenant terminés, tout s'est très bien déroulé. Le forfait mis en place avec l'entreprise a été validé et la Commune se retrouve gagnante au niveau financier. **Travaux rue du Temple.** Un article est paru dans la Perle du Léman il y a 15 jours. Les travaux se déroulent bien mais les nuisances sont présentes pour tout l'entourage. La pose de palplanches est extrêmement bruyante. Celles qui ont été posées en 1^{er} étape resteront à leur emplacement. Tandis que celles de la 2^e étape, sauf ennui, seront retirées après le remplacement des différents collecteurs. Ce chantier se terminera à la fin de l'année et la circulation sera rétablie dans les deux sens avec un gabarit réduit dû au chantier «Buttes Jardins». Par ailleurs la pose de palplanches avec la grue diminue fortement la place pour les piétons, surtout dans le secteur du croisement Buttes/Temple/Quatre-Communes. Incitation à passer par Jacques-Dalcroze - Promenade des Grandes Buttes.

Le Syndic prend la parole en se demandant si à force de creuser le sol rollois on ne pourrait pas trouver un trésor... et évoque la sueur qui l'a accompagné, ainsi que la boursière, durant tout l'été à cause des finances communales. Par la presse on a pu apprendre que 47 syndicats du district de Nyon ont présenté une intervention auprès du Conseil d'Etat, intervention encore sans réponse à ce jour. Lors de l'assemblée en question, le Syndic s'est exprimé au sujet de la commune de Rolle, dans les termes suivants:

« Aujourd'hui être à la tête des finances d'une commune que cela soit en tant qu'élus ou en tant que boursier, c'est une vraie galère. Pour un collège municipal, définir un plan de législature appelé à être suivi et réalisé devient de plus en plus illusoire. Envisager des projets, des infrastructures, des services, des investissements est un exercice résolument périlleux. Etablir le prochain budget et boucler les comptes c'est la certitude d'empiler des incertitudes. Mais c'est vrai que tant bien que mal, année après année, on y arrive, on n'est pas toujours fier, ni content, mais on y arrive.

Là où cela se complique, c'est quand de nouvelles couches d'incertitudes se rajoutent, provoquant une certitude, celle d'un déficit. Pour la commune de Rolle, la mise en vigueur de la RIE III par les autorités cantonales provoque un déficit brutal de 8,566 millions, ce qui représente 14,7 pts d'impôt. Plus grave encore, la marge d'autofinancement devient négative de 5,159 millions soit 8,8 pts d'impôts et ce dès 2019. En gros, nous devons dire à nos administrés acceptez cette hausse, mais vous n'aurez rien de plus. Et si vous voulez que l'on réponde à vos attentes dans certains domaines, acceptez encore 5 pts supplémentaires.

Vous l'aurez compris, les mesures compensatoires qui accompagnent la mise en vigueur de la RIE III sont en définitive à la charge des citoyens de certaines communes et de la nôtre en particulier.

Pourquoi aujourd'hui suis-je devant vous à vous parler? Parce que j'ai acquis la certitude que ce qui nous arrive n'est pas le résultat d'un dialogue sain entre l'Etat et les communes de ce canton et que la confiance dans nos institutions est assurément ébranlée. Les discussions avec les associations type UCV/ADCV restées longtemps au point mort, ont accouchés de mesures compensatoires insuffisantes. Le conseil d'Etat estime avoir fait tout ce qu'il pouvait. Pourtant, il annonce pour lui-même une situation financière plutôt très satisfaisante. Pendant ce temps on doit faire avec ou sans, c'est selon, et construire le budget 2019 pour notre commune.

Mesdames et Messieurs, ne trouvez-vous pas que tout cela est bien précipité?

Une mise en vigueur sans véritable concertation de fond si ce n'est celle du peuple, qui n'y a vu que du feu, sans analyse des cas particuliers, sans mesures financières compensatoires raisonnables, tout ceci dans un contexte international de lutte contre l'optimisation fiscale particulièrement instable,



sans mesurer véritablement l'impact sur nos communes, au moment même, où l'abandon de l'écrêtage permettant pour certaines d'entre-elles d'atténuer quelque peu la participation à la péréquation n'atteint plus ses effets. Les communes du canton de Vaud doivent-elles faire les frais de la guerre intercantonale et internationale menée à un niveau que l'on ne sait quel niveau?

A qui profite réellement la politique engagée dans ce processus?

Mesdames, Messieurs, pour les communes vaudoises la RIE III c'est:

- 132,5 millions de pertes sur les entreprises à statut ordinaire.
- 14,3 millions d'augmentation des subsides à la LAMAL.
- 10,2 millions de pertes liées aux déductions fiscales pour la prime d'assurances maladies.
- 3 millions de pertes sur la valeur locative.
- 30 millions de participation supplémentaire à l'accueil de jour des enfants.

Quant à la péréquation, largement remise en question par le monde politique dans son entier, il est envisagé une nouvelle réforme seulement à l'horizon 2021. A ce propos, face à l'iniquité sans cesse grandissante entre nos communes ne trouvez-vous pas que l'on a mis la charrue avant les bœufs et que dans le marasme qui s'installe nous n'aurions pas dû commencer par cela ?

Y a-t-il quelqu'un dans cette salle qui ne pense pas que notre commune a contribué un tant soit peu à la santé retrouvée des finances cantonales? A l'inverse, les études le montrent, depuis 5 ans au moins la marge d'autofinancement des communes vaudoises diminue, la dette augmente et les dépenses nettes d'investissement stagnent.

Vous l'aurez compris, pour ma part, il est grand temps de remettre l'église au milieu du village.

Rolle fait partie depuis 2008 du district de Nyon. Celui-ci a atteint le 100'000e habitant et peut donc être considéré dans son entier comme la deuxième ville du canton. Il se situe avec celui de Morges au cœur de l'une des 7 régions économiques d'importance nationale. Sa contribution à l'effort de la péréquation et de la facture sociale dépasse toutes les autres régions, ce qui d'une certaine manière est normal. Mais un moment donné, trop c'est trop.

Face à la diversité d'un pouvoir cantonal qui a dépassé ce qui est tolérable, le temps est venu de la concertation entre toutes les communes concernées dont la nôtre, afin de faire valoir nos arguments et de défendre les intérêts des citoyens qui nous ont élus ».

Il rajoute que le système péréquatif vaudois comporte 6 objectifs:

- a) Atténuer les inégalités de charges fiscales consécutives aux différences de capacité contributive tout en garantissant l'autonomie des communes en matière de fiscalité.
- b) Ne pas entraver, voire favoriser les fusions de communes vaudoises.
- c) Assurer aux communes les ressources qui leur sont nécessaires pour accomplir les tâches qui leur incombent en contribuant à l'équilibre durable de leurs finances.
- d) Répartir entre les communes certaines charges provenant du Canton et des communes.
- e) Compenser les charges particulières des villes centres.
- f) Répartir entre les communes certaines charges communales engendrant des disparités excessives entre les communes.

A propos de la fusion il évoque le rallye qui s'est bien déroulé, et la prochaine étape sera la préparation de la répartition de l'analyse des règlements de toutes les communes d'ici à fin novembre; les délais sont respectés et le processus se poursuit. Il termine avec la commission consultative du commerce rolois qui est en phase de constitution, et il invite les personnes intéressées à la rejoindre. Elle sera composée de commerçants, d'habitants, et de politiques afin de trouver des idées innovantes pour enrayer la désertion des arcades commerciales.

4. Nomination d'une commission consultative pour la révision partielle des statuts de l'ORPC district de Nyon (Organisation de protection civile).

La Commission se compose comme suit:

Présidente : Mme Beck; Membres: Mmes Blaser, Vollenweider et MM. Petit, Monod, Roland, Magallanes. La commission est approuvée à l'unanimité.



5. Postes à repourvoir à la Cofin, à la CPU.

Pour la Cofin sont proposés M. Bréchon et Mme Carrayol.

Pour la CPU sont proposés Mme Lessi et M. Beck.

Pour l'AIER est proposé M. Beck.

Ces nominations sont approuvées à la majorité.

6. Préavis 2016-2021 N° 27 : Réhabilitation complète de la fontaine de la ville.

Rapport de la Cofin et de la commission ad hoc, prise de décision.

Mme Choulat Pugnale entre en matière en annonçant une bonne nouvelle... A la lecture du rapport de la Cofin elle avait pensé qu'il était effectivement judicieux de ne pas réhabiliter la fontaine de la ville, les finances communales ne le permettant pas. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de trouver une autre solution sous forme d'une Fondation prête à offrir le montant requis. La seule condition posée par cette Institution d'utilité publique est que les travaux se déroulent en 2019, condition acceptée par la Commune mais qui doit être également avalisée par le Conseil.

Le Président fait alors voter sur les conclusions du préavis municipal N° 27 amendées, et le vote montre qu'il est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis amendé de la Municipalité
- Entendu l'intervention de la Municipale en charge des bâtiments, Mme Choulat Pugnale

Décide

- D'accepter la prise en charge du coût des travaux de réhabilitation d'un montant de Fr. 126'000.- par une Fondation.
- D'accepter que les travaux se réalisent en 2019.

Ainsi délibéré en séance le 2 octobre 2018

7. Dépôt de préavis 2016-2021 N° 30 : Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021 – Nomination d'une commission ad hoc.

Ce sera à la Cofin de traiter ce préavis, donc pas de nomination d'une commission ad hoc.

8. Réponse à l'interpellation du 21 juin 2018 « Pour l'étude sur la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l'octroi des prestations financières pour les jeunes (art. 31 et 31a LASV).

M. Haldimann répond à cette interpellation en indiquant qu'une présentation aura lieu à Gland afin de centraliser la réponse due aux Conseils de Rolle, Gland et Nyon. Cette séance se déroulera le 11 octobre à la salle communale de Gland.

Mme Vollenweider n'est pas vraiment déçue de la réponse mais s'attendait à plus d'informations, à savoir s'il est tenu compte de ce qui se passe à l'interne, si tout est pris en considération du point de vue du personnel, de l'encadrement, et espère que le 11 octobre ces réponses pourront être fournies.

M. Haldimann comprend son attente inaboutie mais il faut reconnaître que la question n'est pas posée au bon endroit. Les délégations de compétence doivent être présentées devant le Conseil



intercommunal et c'est par ce biais que l'on peut obtenir les réponses complètes. Quant à la politique publique mise en place par le Canton c'est une grosse étude qui n'est pas un fait de l'administration communale mais de l'ARAS et donc du Canton.

M. Deruaz a entendu la réponse du Municipal mais a cru comprendre dans la préséance du Conseil que ce sont les communes qui paient une partie de cette facture et les communes sont représentées dans les instances de l'ARAS; qui représente la commune de Rolle dans ces instances?

M. Haldimann explique que le délégué au Conseil intercommunal est Mme Monique Choulat Pugnale et le membre du Codir c'est lui-même. Mais le coût payé à l'ARAS n'est pas le coût de la facture sociale, il s'agit de la politique publique qui est mise en place par le Canton. C'est pour cela qu'il a scindé sa réponse en deux parties puisqu'il y a 2 questions: il y a le fonctionnement et il y a l'application d'une politique publique ordonnée par le Canton et mise en place par l'ARAS.

M. Deruaz comprend bien que la politique publique est ordonnée par le Canton mais elle est mise en œuvre par l'ARAS et la question, tout à fait légitime, est de savoir si cette politique publique est mise en œuvre correctement par l'ARAS et si ce qui est promis dans les discours lausannois est finalement bien concret pour les jeunes de la région. On a vu que la région en paie une grosse part et il aimerait l'assurance que si les communes de la région paient 62% de la facture sociale, elles en obtiennent au moins autant que les autres. Et malheureusement le fonctionnement de l'ARAS, ses dispositions légales, font que les membres des législatifs n'y ont pas accès. Le seul moyen d'obtenir des informations est de passer par le Municipal en charge. Il reconnaît que c'est un gros travail pour lui mais les conseillers communaux, qui doivent vérifier que les impôts des contribuables sont utilisés selon ce qui est annoncé, doivent se tourner vers lui, même si cela représente une surcharge de travail.

M. Haldimann trouve que pour lui la question est de savoir quelle est la compétence de la Commune pour répondre à une telle demande alors que cela ne dépend pas de son administration. Si on prend le règlement de la loi sur les communes ainsi que le règlement du Conseil communal, il n'y aurait formellement pas de réponse à donner, selon avis du préfet. La Municipalité de Rolle ne veut pas entrer dans ce type de non-réponse et ne peut qu'organiser une séance de présentation et débattre ce soir, puis ensuite libre aux conseillers d'émettre une résolution qui invite les délégués à poser la question au Conseil intercommunal de l'ARAS.

M. Deruaz évoque le postulat qu'il avait déposé au sujet des associations intercommunales pour lequel il avait reçu comme réponse de la part de la Municipalité que l'ARAS posait problème par un déficit démocratique. Pour cette association il y a des délégations de compétences qui ne sont pas bien réglées. On pourrait déposer une demande auprès des municipaux pour demander une modification des statuts de l'ARAS, qu'ils n'arriveraient probablement pas à obtenir, d'où la volonté du groupe PLR d'essayer d'intervenir au niveau de plusieurs communes du district en se disant que peut-être qu'à plusieurs il y aurait plus de chances de faire bouger le menhir...

9. Interpellation à la Municipalité de Rolle de M. Jean-Pierre Roland :

« Quels sont les avantages et désavantages de l'adhésion de la commune de Rolle au Conseil régional du District de Nyon ? »

M. Roland a souhaité déposer cette interpellation suite à un certain nombre d'éléments qui sont parus dans la presse récemment et qui interpellent. L'un d'entre eux est celui des défections assez récentes du Codir des représentants de la région rolloise tels que Rolle, Prangins et autres. Un autre est la motion déposée à la Municipalité de Prangins qui demande d'étudier le possible départ de cette commune du Conseil régional sachant que Prangins est la 4^e commune du district. De plus il semble apparemment que le nouveau projet qui s'appelle le Grand Genève aurait des prérogatives assez étendues en matière d'aménagement du territoire, prérogatives qui enlèveraient ou supprimeraient quasiment toutes celles du Conseil régional. Pour faire la lumière sur ces éléments, il souhaite bénéficier de celles de la Municipalité, ce qui explique le dépôt de son interpellation.

Le Président demande si cette interpellation est soutenue par 5 autres conseillers au moins, ce qui est le cas.



M. Jaquet indique qu'il faudra laisser du temps pour l'élaboration de la réponse car actuellement la priorité municipale porte sur le budget 2019. Il ajoute qu'une interpellation oblige à répondre au conseil suivant et suggère à M. Roland de transformer son interpellation en postulat.

M. Roland qui n'a pas d'objection accepte que son interpellation soit transformée en postulat.

Le Président ouvre alors le débat sur ce nouveau postulat.

Mme Bermejo Dubois tient à s'exprimer sur ce sujet, étant elle-même déléguée au Conseil régional. Elle soutient le postulat car il lui semble qu'il y a de plus en plus de sujets pour lesquels on se pose la question de savoir si Rolle doit continuer à en faire partie. Au vu des discussions de ce soir sur les aspects financiers et autres, il lui semble important que les conseillers soient sereins par rapport à ce partenariat qui doit représenter une situation gagnant/gagnant, autant pour la région que pour Rolle. Elle invite les municipaux à le traiter rapidement puisqu'ils sont actuellement plongés dans les statuts pour réponse au Conseil régional. Elle se réjouit d'entendre les arguments pour et contre afin de pouvoir rebondir sur les uns et les autres.

M. Bréchon imagine que le postulat demande un point de situation, plutôt qu'il ne le souhaite, sur le partenariat de la commune de Rolle, quels avantages en retirer et quels inconvénients supporter. Il rappelle que la réponse municipale peut se faire dans le délai d'une année à moins que les postulants ne demandent un délai raccourci. Il précise qu'il votera contre le postulat puisqu'il est délégué au Conseil régional, et avance deux arguments: Fr. 140'000.- pour la bretelle autoroutière est le montant payé par les autres communes du district qui tombera dans les caisses de la commune, et il présentera un préavis pour le transport piétons et vélos de la Gare CFF jusqu'au A1 Center. Il y a des choses dans la région qui se font, telles que l'abattoir qui sera bientôt voté. Donc le Conseil régional travaille aussi pour la région et il votera contre le postulat.

M. Paley aimerait fixer un délai pour la réponse plus court que celui d'une année, tel un ou deux mois.

Le Syndic estime qu'un délai large est important car mettre de la pression pour une réponse est négatif, et l'on voit à Prangins que ce n'est pas si simple. Une réponse circonstanciée prend du temps et vouloir précipiter le délai ne servira qu'à obtenir une réponse précipitée.

M. Paley demande si un délai au mois de février 2019 est précipité ?

Le Syndic répond que cela lui paraît raisonnable.

M. Deruaz complète en précisant que de toute façon la question va se poser dans le processus de fusion puisque l'une des trois communes concernée ne fait pas partie du Conseil régional. Autant pour les associations dont aucune commune ne fait partie ou dont les trois communes font partie on peut imaginer que le statut quo perdure, mais par rapport au Conseil régional la commune d'Essertines avait refusé d'y adhérer. La question est de savoir quels sont les avantages et les désavantages, on ne demande pas plus. Tous ne pourront pas être listés mais il se dit que si la quatrième commune du district se pose la question et que le Comité directeur du Conseil régional entend que maintenant c'est la troisième commune du district qui se pose la même question, peut-être commencera-t-il à se poser des questions également, ce qui serait le moment.

Le Président clôt la discussion pour passer au vote sur l'acceptation du postulat puis sur celui du délai. Le résultat du premier vote montre que le postulat est accepté à la majorité par 28 oui, 7 non et 8 abstentions. Le résultat du second vote montre que le délai de réponse fixé au conseil de février 2019 est accepté à la majorité.

10. Associations intercommunales.

Mme Vollenweider relate la séance de l'association ENJEU tenue le 17 septembre lors de laquelle le nouveau règlement du Conseil intercommunal a été voté ainsi que le règlement pour le personnel des accueillantes en milieu familial. Le prochain conseil intercommunal aura lieu le 7 novembre avec le traitement du budget 2019 et les délégués rollois sont conviés à une séance de préparation le 31 octobre; sachant que Rolle est une commune qui paie beaucoup cette séance est importante.

M. Bréchon prend la parole au sujet du montant de Fr. 6.95 correspondant au coût de fonctionnement du Conseil Régional découlant du montant de Fr. 20.- de cotisation, détail demandé par M. Paley:



Fr. 0.26 pour le Conseil intercommunal
Fr. 1.89 pour le Codir
Fr. 4.30 pour l'administration (salaires)
Fr. 0.50 pour les finances

Il passe ensuite en revue quelques points tel celui de la communication qui se fait par « Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn » ou par un dépliant qui mentionne les réalisations et les acquis au fil des ans. Il mentionne le demi-tarif découverte valable dans toute la Suisse, le montant de Sfr. 300'000.- alloué à la Fondation du Bois de Chênes et il termine par le cofinancement des projets intégrés par la région dans le Grand Genève. Un montant de 103 millions de cofinancement pour le Grand Genève concerne le district de Nyon à hauteur de 11 millions de même que 9 mesures de mobilité douce et de requalification d'arrêts de bus. Il rappelle la fête des 10 ans du district les 5 et 6 octobre à Nyon ainsi que le préavis pour le transport piétons et vélos de la Gare CFF jusqu'au A1 Center qui à la base était un projet communal. La Municipalité a eu la bonne idée de demander au Conseil régional s'il ne pouvait pas être plutôt un projet régional, ce qui a été accepté, au même titre que le préavis accepté par le Conseil régional il y a une année. Ce volet concerne l'autre partie de Rolle, côté Mont-sur-Rolle, dont la part rolloise devra bientôt être votée au Conseil mais dont la part régionale est déjà acquise.

11. Propositions individuelles et divers.

Mme Fries demande, au sujet du bois de la Bigaire, ce qu'il en est des forages en vue de l'aménagement d'un bassin de rétention. Quels sont les tenants et les aboutissants de ce projet? Une mise à l'enquête est-elle prévue prochainement?

M. Echenard indique qu'une soirée d'information au sujet du bassin de rétention est prévue au Casino le lundi 5 novembre.

Mme Safi demande à M. Echenard si la route Général-Guisan profitera des travaux alentour pour être refaite, au vu des nids de poules et de son mauvais état général.

M. Echenard prend note de cette remarque et y apportera une réponse au prochain conseil après en avoir discuté avec le service technique. Les travaux entrepris actuellement dépendent du SIDERE sur sa conduite d'eau potable, et l'enrobé de la creuse sera refait mais il n'est pas prévu de refaire l'enrobé de la route dans son entier. Chaque année un technicien communal fait le tour complet des routes, aidé par un logiciel spécifique qui étudie l'état des routes communales et propose les réfections nécessaires selon l'urgence et les moyens financiers à disposition. Malheureusement chaque année le budget attribué à l'entretien des routes diminue.

Mme Safi entend bien les propos de M. Echenard mais a constaté que déjà des « pansements » ont été posés un peu partout suite à la création des chicanes, du passage des bus et du trafic important, et cette portion de route devient assez dangereuse en vélo ou en scooter.

M. Echenard souligne que l'entretien des routes coûte extrêmement cher et la commune n'a actuellement pas les moyens de refaire l'enrobé de tout le secteur. D'autres secteurs sont bien plus problématiques, ceux qui sont par exemple régulièrement inondés lors d'orages.

M. Micello demande quand le bouclage des comptes de la Grand Rue pourra être consulté.

M. Echenard est en charge de ce dossier sensible conjointement au Syndic, car il y a désaccord sur le montant demandé par l'entreprise Soraco. Le bureau d'ingénieurs de la commune a fait énormément de demandes mais les résultats obtenus ne sont pas du tout les mêmes que ceux présentés par les administrateurs de Soraco. Le directeur de cette entreprise est décédé il y a environ 16 mois et depuis il y a une forte rotation de personnel, le dossier rollois a été repris par 3 administrateurs qui doivent rendre des comptes aux héritiers et pour l'instant le désaccord total n'est pas réglé. Une réunion aura lieu entre toutes les parties pour parvenir à un accord et de plus amples informations suivront.



M. Deruaz, sachant qu'il y a un temps certain que les travaux sont quasiment finis, se dit que ces travaux sont en cours d'amortissement, que l'on vient d'entendre que la situation financière n'est pas forcément à envier et se demande dans quel sens va le désaccord; y aurait-il encore plus à payer que l'amortissement en cours ou l'inverse ?

M. Echenard explique que le delta entre le bureau d'ingénieurs qui a effectué les travaux et les métrées, et l'entreprise Soraco s'élève à plus d'un million de francs.

Mme Bermejo Dubois pose une devinette aux conseillers: quel est le rollois qui a gagné deux Césars et a mis son talent à disposition de 160 films ?

La réponse d'un conseiller est François Musy, ingénieur du son.

Mme Bermejo Dubois précise que ce dernier présentera au Casino de Rolle « Comment écouter un film », et cette séance sera certainement passionnante.

La séance est levée à 21h57.

Au nom du Conseil communal

Philippe Blaser

Président



Violaine Cherpillod

Secrétaire

